

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN EN GENEVOIS  
COMMUNE DE FEIGERES

**ARRETÉ DU MAIRE N°A2025\_025**

Notifié le :

Domaine d'intervention :  
8. Domaine de compétence par thème  
8.3.2 Permission de voirie

**ARRETÉ DU MAIRE AUTORISANT DES TRAVAUX SUR LA VOIRIE**

Le Maire de la Commune de Feigères,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

**Vu** le Code de la Route, et notamment les articles L110-2 et L411-1, ;

**Vu** l'instruction générale sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée et complétée par arrêtés des 24 novembre 1967, 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 10 juillet 1971 et 7 juin 1974 ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant « l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire »,

**Vu** la demande de l'entreprise EIFFAGE Route Centre EST en date du 18/4/2025

**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation sur la RD 18, route du Chable pour la réalisation d'un point d'apport volontaire pour la SCCV ARBOR ET SENS

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Arrêté municipal réglementant la circulation : Route du Chable

**ARTICLE 2**

Les travaux auront lieu du 28/4/2025 au 6/05/2025

**ARTICLE 3**

Les travaux seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE Route centre EST à Amancy

**ARTICLE 4**

La signalisation temporaire, conforme aux dispositions du Code de la route et à l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 précité, sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est

La circulation sera réglementée comme suit :

- *Route du Chable : mise en place d'un alternat par feux tricolores*
- *La voirie sera rendue propre et à l'identique à l'issue des travaux*
- *L'accès aux véhicules de secours et aux riverains à leur habitation sera maintenu en permanence.*
- *Toutes les dispositions de sécurité devront être prises par l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST*

**ARTICLE 5**

Aucune redevance ne sera appelée pour cette occupation du domaine public, le montant étant inférieur à 15 €.

## ***ARTICLE 6***

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

## ***ARTICLE 7***

Ampliation du présent arrêté :

- *EIFFAGE Route Centre EST*
- *Les services techniques de la Commune de Feigères*
- *La Police municipale*
- *Communauté de Communes service mobilité, OM, scolaire*
- *Pôle arrondissement Cruseilles*

## ***ARTICLE 8***

Mme le Maire de la commune de Feigères, Madame la secrétaire générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et/ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Feigères, le 18 avril 2025  
Le Maire,  
Myriam GRATIS



*Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n°2011-1202 du 28/09/2011, à peine d'irrecevabilité, la requête devant le Tribunal Administratif devra être accompagnée d'un timbre fiscal de 35 euros à moins que le requérant ne bénéficie de l'aide juridictionnelle.*



# Demande d'arrêté de police de la circulation

803043202

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa

N° 14024\*01

Gestionnaires des réseaux routiers

## Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise 

Nom : GIRAUD Prénom : SEBASTIEN

Dénomination : EIFFAGE Route centre EST - Etablissement Représenté par :

Adresse Numéro : 590 Extension : Nom de la voie : rue du Quarre

Code postal 74800 Localité : AMANCY Pays : France

Téléphone 0625752529 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Courriel : sebastien.giraud@eiffage.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_ Route nationale n° \_\_\_\_\_ Route départementale n° \_\_\_\_\_ Voie communale n° \_\_\_\_\_

Hors agglomération  En agglomération Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + ..... 

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D18 - Route du chable

Code postal 74160 Localité : FEIGERES

## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : \_\_\_\_\_

Description des travaux : Réalisation d'un PAV pour ISL

(Rue du chable) → (plancher appont volontaire)

N° de chantier délivré par la Collectivité<sup>(0)</sup> : \_\_\_\_\_

Date prévue de début des travaux : 28 04 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 Date de début de réglementation 28 04 2025

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement 

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) \_\_\_\_\_<sup>(0)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

**Interdiction de :****Circuler**

Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**

véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à : \_\_\_\_ km/h

Itinéraire de déviation (*à préciser par sens*) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

.....  
.....  
.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**Le demandeur  Une entreprise spécialité 

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal \_\_\_\_ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone \_\_\_\_ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_

Courriel : .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup> J'atteste de l'exactitude des informations fournies 

Fait à : AMANCY

Le : 1 8 0 4 2 0 2 5

Nom : GIRAUD ..... Prénom : Sébastien ..... Qualité : .....





Système géodésique : WGS 84  
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.06645759,46.10157202 6.06701079,46.10133955 6.06694374,46.10125818 6.066414,46.10148601 6.06645759,46.10157202</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(46.101572 6.066458); (46.101340 6.067011); (46.101258 6.066944); (46.101486 6.066414); (46.101572 6.066458);